



Communiqué de presse

Contournement de Cossé-le-Vivien : lancement des travaux de terrassements

La commune de Cossé-le-Vivien traversée par la RD 771, supporte aujourd'hui **un trafic élevé d'environ 6 000 véhicules par jour, dont 10% de poids lourds.**

La réalisation d'un contournement par l'Ouest de 5,1 km va soulager le trafic de transit et améliorer la sécurité et le cadre de vie des riverains. Par ailleurs, il va faciliter l'accès au territoire de la Mayenne à la façade atlantique.

Parallèlement à ce contournement, **un barreau de 1,1 km sera réalisé au nord-est de Cossé-le-Vivien, reliant ainsi la RD 771 à la RD 4** (route de Quelaines-de-Saint-Gault).

Calendrier :

- Début 2020 : lancement des travaux préparatoires permettant de dégager les emprises et la mise en place des mesures de protections environnementales
- Début juillet : travaux de dévoiements de réseaux (électriques, téléphoniques, eau potable, assainissement)
- Fin juillet : premières modifications de voiries communales
- Septembre : lancement des travaux de terrassement (groupement d'entreprises Guintoli-Eurovia-Charier) notamment dans la partie nord-ouest entre les RD 4 (Méral) et RD 124 (Loiron-Ruillé)
- Fin octobre : lancement des travaux d'ouvrage avec la construction d'un pont neuf au droit de la voirie communale n°5 et l'élargissement du pont existant sur la route d'Astillé (RD 103) qui nécessitera une coupure complète de cette voirie départementale pendant plusieurs mois

Le projet du contournement de Cossé-le-Vivien, dont la livraison est prévue en 2023, s'élève à 39 millions € (35 M€ pour le contournement et 4 M€ pour le barreau) financés par la Région Pays de la Loire, la Communauté de communes du pays de Craon, la commune de Cossé-le-Vivien et le Conseil départemental de la Mayenne.



Contact

Nathalie Moreau

Tél. : 02 43 66 53 38 - Portable : 06 88 49 33 95 - Courriel : nathalie.moreau@lamayenne.fr